Etablissement et mise en œuvre d’un programme de pose de repères d’inondations sur le bassin versant de la lézarde (76) et élaboration d’un guide methodologique






Cette opération a pour objectif de maintenir et développer la culture du risque « inondation » auprès de la population

Thèmes d'action

- Sensibilisation / information préventive

Risques

- Risques météorologiques

Régions

- Haute-Normandie

Organisme

Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux Etretat- SMBV
Compétence : Etudes, coordination, conseil, appui technique et animation auprès des acteurs de son territoire sur les thématiques suivantes : ruissellement, inondation, érosion des sols et protection de la ressource en eau
- 2 rue de la Lézarde – 76133 EPOUVILLE
- 02 35 55 06 95
- contact@smbv-pointedecaux.fr

Référent du projet

GOUVAZE Julien
Poste : Responsable technique
- julien.gouvaze@smbv-pointedecaux.fr

Auteur de la fiche

GOUVAZE Julien

Partenaires et moyens

Technique(s) :

L'élaboration du programme de pose de repères d'inondations a été suivie par un comité de pilotage composé du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux Etretat (maître d'ouvrage de l'opération), des élus et techniciens des communes concernées par le programme, des techniciens des structures intercommunales du territoire, des représentants d'associations d'inondés, des représentants des services de l'Etat, des représentants du Département de Seine Maritime (76)

Humain(s) :

Opération réalisée majoritairement en interne par un ingénieur du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux Etretat. Seules, quelques missions ont été confiées à un prestataire extérieur (levés topographiques, fabrication des repères, fabrication et pose des poteaux supports, géoréférencement des repères)

Pose des repères par les services techniques communaux avec l'appui du SMBV Pointe de Caux Etretat.

Financier(s) :

Coût de l'opération : 18 750 € HT (temps SMBV non inclus)

Subventions : Etat (40 %) – Département de Seine Maritime (40 %) – Autofinancement : Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux Etretat (20 %)

En bref

objectif(s) :

« Informer le public pour développer la conscience du risque »

Cette opération avait pour objectif de maintenir et développer la culture du risque « inondation » auprès de la population. En effet, les migrations de population et donc l'arrivée de nouveaux occupants n'ayant jamais vécu l'inondation, le refus et/ou le sentiment du risque « 0 » ou bien l'érosion des souvenirs nécessitent la mise en place de repères matérialisant le niveau d'une inondation réellement vécue (en particulier les plus hautes eaux atteintes) afin que chacun puisse prendre conscience du risque existant en un endroit donné et adopté ainsi des comportements adaptés.

Echéancier(s) :

Avril 2006 – décembre 2008

L'action a été menée en 4 étapes :

- Etape 1 (avril 2006 – octobre 2007) : Recueil de renseignements et identification des sites
- Etape 2 (octobre 2007 – février 2008) : Elaboration d'une charte signalétique et mesure des niveaux d'inondations
- Etape 3(février 2008 – mai 2008) : Fabrication et installation des repères d'inondations
- Etape 4 (mai 2008 – décembre 2008) : Conception d'outils de renseignement

Equivalent temps SMBV Pointe de Caux Etretat consacré à la réalisation de l'action : 160 j

Description de l'action

Le bassin versant de la Lézarde a de tout temps été confronté aux phénomènes d'inondations. Ces phénomènes sont de plusieurs origines : débordement de rivières, ruissellements, saturation des réseaux, remontées de nappe. Le caractère essentiellement rural du plateau amont de ce bassin versant contraste avec des vallées aval à dominante urbaine, dans lesquelles se concentrent les enjeux.

La forte sensibilité du bassin versant de la Lézarde aux inondations a conduit le Ministère du Développement Durable à retenir ce territoire en 2004 dans le cadre de l'appel à projets relatif au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Le « PAPI Lézarde » s'articulait autour de 5 axes dont un axe intitulé « Informer le public pour développer la conscience du risque ». Une des actions de cet axe portait sur *l'établissement et la mise en œuvre d'un programme de pose de repères d'inondations.*

Il est à préciser que l'établissement et la mise en œuvre d'un tel programme sont cadrés réglementairement, notamment par l'article L635-3 du Code de l'Environnement qui stipule que « *dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, (…), procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles…* ».

Bilan de l'action :

- 27 sites d'implantation de repères d'inondations répartis sur 11 communes
- 24 macarons (=repère officiel) des Plus Hautes Eaux Connues liées à un **débordement de cours d'eau** ou à un **phénomène de ruissellement**
- 16 repères d'inondations historiques autres que les Plus Hautes Eaux Connues
- 23 mires

Principales contraintes rencontrées : réticence de certains riverains, inondations de référence datant de plus de 3 ans lors du lancement de l'opération, peu de niveaux tracés à l'époque, peu de références et de méthodologie sur ce type de programme, procédures administratives à intégrer dans les délais.

Principaux atouts rencontrés : sensibilité des élus ayant vécu une inondation de référence durant leur mandat, bonne adhésion des communes sollicitées, quelques riverains possédant des souvenirs et indices très précis, des acteurs associés bien documentés et une bonne participation des acteurs associés.

Description de la méthodologie

L'action a été menée en 4 étapes :

- Etape 1 : Recueil de renseignements et identification des sites
- Etape 2 : Elaboration d'une charte signalétique et mesure des niveaux d'inondations
- Etape 3 : Fabrication et installation des repères d'inondations
- Etape 4 : Conception d'outils de renseignement

Après finalisation de l'action, le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux a réalisé une brochure intitulée *« Etablissement et mise en œuvre d'un programme de pose de repères d'inondations – Retour sur l'expérience du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux ».* Cette brochure détaille la méthodologie de réalisation de l'opération. Elle est téléchargeable depuis le site internet mentionné ci-dessous.

Recommandations

Se référer au guide méthodologique pour connaître toutes les étapes de réalisation et bien intégrer les procédures administratives qui allongent les délais de réalisation.

Mots clés

- guide (3)
- Inondation (87)
- repères de crue (1)
- PHEC (5)

Cibles

- Collectivités et élus
- Tout public

Site WEB

- SMBV Pointe de Caux Etretat - Inondation